

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Marque commerciale**

530030400 PASTILLE LINGE CONCENTREE ECOLABEL (PASTLINCONCENTREE)

**N° de produit**

SSP-1032 (UZS-1032)

**Numéro d'enregistrement (REACH)**

Sans objet

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit de Lavage

**Utilisations déconseillées**

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom et adresse de l'entreprise**

PRODIFA  
ZAE Les Dix Muids  
59770 MARLY  
FRANCE  
Tlf.: +33 (0)3 27 28 19 19

**Personne à contacter**

info@prodifa.com

**Courriel**

info@prodifa.com

**Fiche de données de sécurité rédigée le**

18-02-2019

**Version de la fiche de données de sécurité**

6.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogramme(s) de danger**



**Mention d'avertissement**

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Attention

**Mention(s) de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

**Conseil(s) de prudence**

Précautions

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101).

générales

Tenir hors de portée des enfants. (P102).

Intervention

-  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313).  
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. (P301+P330+P331).  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338).

Stockage

-

Élimination

-

**Contient**

Sans objet

**2.3. Autres dangers**

Sans objet

**Autre étiquetage**

Sans objet

**Autre**

CLP classés par la méthode de calcul

**COV**

Sans objet

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**▼ 3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM : Sodium carbonate peroxide  
NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 15630-89-4 N° CEr: 239-707-6 N° REACH: - N° d'indice: -  
PROPORTION : 5 - <10%  
CLASSIFICATION CLP : Ox. Sol 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1  
H272, H302, H318

NOM : Fatty Acid Metyl Ester, ethoxylated  
NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 158318-69-5 N° CEr: - N° REACH: -polymer N° d'indice: -  
PROPORTION : 5 - <10%  
CLASSIFICATION CLP : Eye Irrit. 2  
H319

NOM : Sodium silicate  
NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 1344-09-8 N° CEr: 215-687-4 N° REACH: 01-2119448725-31 N° d'indice: -  
PROPORTION : 2.5 - <5%  
CLASSIFICATION CLP : STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2  
H315, H319, H335

NOM : Alcohols,C12-18, ethoxylated  
NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 68213-23-0 N° CEr: 500-201-8 N° REACH: - N° d'indice: -  
PROPORTION : 1 - <2.5%  
CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 4, Eye Dam. 1  
H302, H318

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

**Autres informations**

ATEmix(inhale, vapeur) > 20  
ATEmix(dermal) > 2000  
ATEmix(oral) > 2000  
Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 2,9712 - 4,4568

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Skin Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 0,224 - 0,336

Détergent:

5 - 15%: ZÉOLITES, AGENTS DE BLANCHIMENT OXYGÉNÉS, AGENTS DE SURFACE NON IONIQUES, POLYCARBOXYLATES  
< 5%: SAVON, PARFUMS, ENZYMES

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

#### Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

#### Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : les oxydes de carbone, certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### ▼ 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Température de stockage

Aucune information disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### DNEL / PNEC

DNEL (Sodium silicate): 5.61 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Sodium silicate): 1.59 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Sodium silicate): 0.80 mg/kg bw/day

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Sodium silicate): 1,38 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Sodium silicate): 0.80 mg/kg bw/da

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Sodium carbonate peroxide): 12,8 mg/cm<sup>2</sup>

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets locaux à court terme - travailleurs

DNEL (Sodium carbonate peroxide): 5 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

DNEL (Sodium carbonate peroxide): 6,4 mg/cm<sup>2</sup>  
Exposure: Dermique  
Durée d'exposition Effets locaux à court terme - population globale

PNEC (Sodium silicate): 7,5 mg/l  
Exposure: Eau douce

PNEC (Sodium silicate): 1 mg/l  
Exposure: Eau de mer

PNEC (Sodium silicate): 348 mg/l  
Exposure: Usine de traitement des eaux usées

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

### Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

### Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



### Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

### Protection de la peau

Utilisez des vêtements de travail spéciaux.

### Protection des mains

Portez des gants de protection. La situation de concrète de travail n'est pas connue. Contactez le fournisseur des gants pour obtenir de l'aide pour le choix d'un type de gants particulier. Notez que les gants élastiques s'étirent lors de leur utilisation. L'épaisseur des gants et leur durée de résistance aux déchirures est donc plus réduite. La température effective dans le gant est d'environ 35°C, tandis que le test standard EN 374-3 est effectué à 23°C. la durée de résistance aux déchirures est donc plus réduite avec un facteur 3.

### Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### ▼ 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Couleur

Odeur

Seuil olfactif (ppm)

Blanc

Caractéristique

Aucune information disponible

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

pH	9,5
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	Aucune information disponible
<b>Changement d'état</b>	
Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible
<b>Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie</b>	
Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
<b>Solubilité</b>	
Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible
<b>9.2. Autres informations</b>	
Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

### 10.4. Conditions à éviter

Aucunene particulier

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance: Sodium carbonate peroxide

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: >892 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

#### Cancérogénicité

Aucune information disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

#### Danger par aspiration

Aucune information disponible

#### Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### ▼ 12.1. Toxicité

Substance: Sodium silicate  
Espèce: Poisson  
Test: LC50  
Durée: 96 h  
Valeur: 1108 mg/l

Substance: Sodium silicate  
Espèce: Daphnie  
Test: EC50  
Durée: 48  
Valeur: 1700 mg/l

#### ▼ 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Alcohols,C12-18, ethoxylated	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations
Sodium silicate	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations
Fatty Acid Metyl Ester, ethoxy...	Oui	Modified OECD Screening Test	Pas d'informations

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Aucune information disponible			

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### ▼ 12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

##### Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

-

##### Étiquetage spécifique

-

##### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

#### ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

#### IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

#### IATA/ICAO

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

-

#### Demandes de formation spécifique

-

#### Autre

CLP classés par la méthode de calcul Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### Seveso

-

#### Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### ▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

#### Autres éléments d'étiquetage

Sans objet

#### Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

#### Homologué par

HH

#### Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

05-12-2017(5.0)

#### Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

05-12-2017